



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

La radiation d'une Société

IMPRIMÉ

Formulaire M4

Disponible dans la rubrique "Formulaires déclaratifs à télécharger"

CFE COMPÉTENT SELON L'ACTIVITÉ ET LE LIEU GÉOGRAPHIQUE

CCI Meuse Haute-Marne / Centre de Formalités des Entreprises

Accueil sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00
Lundi & vendredi de 14h00 à 17h00

BAR-LE-DUC
6 rue Antoine
Durenne

CHAUMONT
9 rue de la
Maladière

SAINT-DIZIER
55 rue du
Président Carnot

VERDUN
30 avenue
de Douaumont

Haute-Marne : 03 25 07 32 00 | **Meuse** : 03 29 76 83 00
cfe@meusehautemarne.cci.fr

DOCUMENTS POUR UNE RADIATION

- 1 exemplaire du PV de l'AGO prononçant la clôture des opérations de liquidation, certifié conforme par le liquidateur, avec la mention originale de l'enregistrement auprès des services fiscaux si les opérations de liquidation ont permis de dégager un « boni » de liquidation (l'enregistrement n'est pas obligatoire pour les liquidations effectuées par une EURL à associé unique personne physique).
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal, le texte et la date de parution ou 1 exemplaire du journal ayant publié l'avis (le choix du JAL doit être le même que celui de la dissolution).
- 1 exemplaire certifié conforme par le liquidateur des comptes de liquidation

PAIEMENT

A l'ordre du Greffe du TC (chèque ou virement) :

- 14,35 €

A l'ordre de CCI Meuse Haute-Marne (espèces, chèque ou virement) :

- 70 €